

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax**  
**MRC de l'Érable**  
**Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 4 MAI 2021, À 20H00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège # 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche manœuvre en voirie
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**387-05-21**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**388-05-21**

**EMBAUCHE OPÉRATEURS DE MACHINERIES D'HIVER**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Monsieur Mario Grenier soit embauché comme manœuvre en voirie, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

**QUE** Madame Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

389-05-21

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h 02.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse suppléante

---

Julie Paris  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière